



NUCLEAR WASTE
MANAGEMENT
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION
DES DÉCHETS
NUCLÉAIRES

Évaluations préliminaires de la Phase 1

RÉSUMÉ DES CONSTATS ET DÉCISIONS



Central Huron, Ontario

Octobre 2015

Table des matières

Objet de ce document.....	3
Au sujet de la Gestion adaptative progressive.....	5
Une question de sûreté et de responsabilité.....	5
Fondement du plan canadien.....	5
Processus de sélection d'un site.....	6
Collectivités	7
Deux phases d'évaluation préliminaire	10
Une approche intégrée.....	10
Ce que nous avons appris – Constats relatifs à Central Huron.....	15
Aptitude potentielle pour le projet de la GAP	18
Une base pour les études suivantes	19
Et maintenant	23
Prochaines étapes	23
Un bilan continu	23
Poursuivre en partenariat.....	24

Objet de ce document

Au cours d'un dialogue pancanadien mené pendant trois ans, les Canadiens ont élaboré un plan pour gérer à long terme le combustible nucléaire irradié. Ce plan, appelé la Gestion adaptative progressive (GAP), englobe à la fois une méthode technique et un système de gestion. Un élément important de ce plan consiste à trouver un site où établir les installations de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien en un lieu sûr au sein d'une collectivité informée et consentante.

Chargée de mettre en oeuvre la GAP, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a lancé en mai 2010 un processus de sélection d'un site visant à trouver un lieu sûr au sein d'une collectivité informée et consentante. Les principes et le cadre décisionnel utilisés pour choisir un site ont été définis au cours d'un processus de collaboration et dialogue mené en 2008 et 2009.

Le processus de sélection d'un site continue de progresser suivant une série pluriannuelle d'étapes qui visent à garantir, plus que tout, que le site choisi sera sûr, sécuritaire et qu'il répondra aux normes scientifiques, professionnelles et éthiques les plus rigoureuses. Depuis que le processus a été lancé, la SGDN a commencé à travailler en collaboration avec les collectivités intéressées dans le but de déterminer si elles sont susceptibles de répondre aux exigences de sélection pour l'établissement d'un dépôt géologique en profondeur et d'un Centre d'expertise, les composants clés du plan canadien.

Le processus de sélection d'un site aboutira, au terme de plusieurs phases d'évaluation de plus en plus détaillées, au choix d'un site unique où s'établiront le dépôt géologique en profondeur et le Centre d'expertise. Il faudra encore plusieurs années d'études et d'évaluations techniques, scientifiques et sociales détaillées et des activités d'engagement additionnelles auprès des collectivités intéressées, leurs voisins ainsi que les Premières nations et les peuples métis avant qu'un site de prédilection sûr puisse être confirmé pour le projet.

Considérant que 22 collectivités se sont engagées à explorer leur intérêt potentiel pour le projet et leur aptitude à l'accueillir, le processus de sélection d'un site doit prévoir une façon de centrer les efforts sur les collectivités susceptibles de répondre aux exigences, jusqu'à ce qu'un site et un secteur de prédilection aient été déterminés. Ces décisions seront soutenues par une séquence d'évaluations et d'activités d'engagement conçues pour permettre à la SGDN et aux collectivités d'en apprendre davantage sur l'aptitude potentielle de chaque secteur et de déterminer s'il est indiqué de passer à la prochaine étape.

La première phase de l'évaluation préliminaire a été entreprise sur demande dans 21 collectivités engagées dans le processus de sélection d'un site. Elle constitue la phase d'étude initiale de l'Étape 3 du processus de sélection d'un site en neuf étapes décrit dans *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*. Ces évaluations ont pour but de déterminer quelles collectivités sont susceptibles de répondre aux exigences précises du projet se rapportant aux aspects techniques et scientifiques et au bien-être de la collectivité, reconnaissant que beaucoup d'autres études devront être réalisées avant que l'aptitude d'un site puisse être confirmée.

L'objet de ce document est de résumer les constats tirés de la première phase de l'évaluation préliminaire maintenant achevée à Central Huron. Il explique pourquoi la collectivité de Central Huron a été choisie pour passer aux prochaines études plus détaillées de la Phase 2, qui

comprennent des études techniques, scientifiques et d'autres se rapportant au bien-être de la collectivité.

Les apprentissages réalisés au cours des évaluations préliminaires de la Phase 1 sont consignés dans le *Rapport d'évaluation préliminaire de la Phase 1*. Une série de rapports connexes est fournie en supplément à l'évaluation. Ces rapports font état des constats qui se dégagent :

- des études de bureau qui explorent la possibilité de trouver un site pouvant confiner et isoler de manière sûre le combustible nucléaire irradié de la population et de l'environnement pendant la très longue période requise;
- des travaux menés en collaboration avec la collectivité pour explorer la possibilité que le projet puisse s'harmoniser avec la vision à long terme de la collectivité et soutenir l'intérêt de ses membres d'en apprendre davantage sur le projet au cours des subséquentes phases du processus en vue d'étayer les décisions à venir.

À ce stade précoce du processus d'évaluation, il faut souligner qu'il faudra encore répondre à plusieurs questions au cours des études à venir. La SGDN travaillera avec les collectivités identifiées pour des études plus poussées à répondre à ces questions et à explorer de manière plus détaillée la possibilité qu'un site puisse répondre aux exigences de sûreté, que le projet puisse s'harmoniser avec la vision à long terme de la collectivité et que l'intérêt pour le projet puisse perdurer.

Bien qu'au cours de la première phase d'étude, l'accent était mis sur les collectivités participant au processus de sélection d'un site de la GAP, il est entendu qu'un partenariat élargi incluant les collectivités des Premières nations et métisses potentiellement touchées et les collectivités environnantes devra être établi pour que le projet puisse aller de l'avant. La nature et la forme des partenariats requis pour mettre en oeuvre la GAP commencent à émerger des travaux réalisés avec les collectivités engagées dans le processus de sélection d'un site. Ce projet n'ira de l'avant qu'avec la participation de la collectivité intéressée, des collectivités des Premières nations et métisses potentiellement touchées et les collectivités voisines travaillant en partenariat à sa mise en oeuvre.

Au sujet de la Gestion adaptative progressive

Une question de sûreté et de responsabilité

Depuis des décennies, les Canadiens utilisent l'électricité produite par les réacteurs nucléaires exploités en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Plus de 2,6 millions de grappes de combustible irradié ont été produites par ces réacteurs. Lorsque le combustible nucléaire irradié est retiré d'un réacteur, il est considéré comme un déchet, est radioactif et doit être géré avec soin. Bien que sa radioactivité décroisse avec le temps, sa toxicité chimique persiste, et le combustible irradié présentera un risque de santé pour la population et l'environnement pendant encore plusieurs centaines de milliers d'années. Actuellement, le combustible nucléaire irradié canadien est provisoirement entreposé en toute sûreté dans des installations autorisées situées là où le combustible irradié est généré. La mise en oeuvre d'un plan de gestion à long terme sûr et sécuritaire du combustible nucléaire irradié qui protégera la population et l'environnement est une responsabilité importante que nous partageons entre Canadiens. À travers des dialogues avec les citoyens et les peuples des Premières nations et métis de partout au Canada, la SGDN a constaté que la présente génération souhaitait agir et résoudre la question du combustible nucléaire irradié, estimant qu'il serait imprudent et injuste pour les générations futures que nous attendions plus longtemps.

La SGDN tient à reconnaître le leadership des 21 collectivités qui ont demandé la réalisation d'une Évaluation préliminaire ainsi que leur contribution à la mise en oeuvre du plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Fondement du plan canadien

En 2007, le gouvernement du Canada a adopté un plan pour la gestion à long terme de son combustible nucléaire irradié. Ce plan, appelé la Gestion adaptative progressive (GAP), inclut la mise en oeuvre d'un important projet national d'infrastructure au sein d'une collectivité informée et consentante. Le projet consiste à confiner et à isoler à long terme le combustible nucléaire irradié à l'intérieur d'un dépôt géologique en profondeur construit dans une formation rocheuse propice. Il inclut également la construction d'un Centre d'expertise et la mise en place d'un système de transport du combustible irradié.

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (2002), la SGDN est responsable de la mise en oeuvre du plan canadien. La SGDN s'est engagée à accomplir sa mission en collaboration avec les citoyens, les organisations ainsi que les peuples Premières nations et métis intéressés et touchés, d'une manière qui soit socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable.

Aperçu de la Gestion adaptative progressive (GAP) :

- Élaborée dans le cadre d'un dialogue pancanadien poursuivi de 2002 à 2005
- Sélectionnée en tant que plan canadien en 2007 par le gouvernement du Canada, conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*
- Ses principaux éléments incluent :
 - Le confinement et l'isolement sûrs et sécuritaires du combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur centralisé situé dans une formation rocheuse appropriée
 - Une série d'étapes et de décisions claires qui peuvent être adaptées au fil du temps
 - Flexibilité quant au rythme et à la manière de réaliser la mise en oeuvre, selon un processus progressif de prise de décisions qui fait appel à un programme d'acquisition continue de connaissances, de recherche et de développement
 - Un processus de sélection d'un site ouvert, inclusif et équitable permettant de choisir une collectivité hôte qui soit informée et consentante
 - L'occasion pour la population et les collectivités de participer à chaque étape du processus de mise en oeuvre
 - La possibilité d'un entreposage provisoire à faible profondeur sur le site, au besoin (Note : L'entreposage provisoire à faible profondeur est jugé facultatif et ne fait pas actuellement partie du plan de mise en oeuvre de la SGDN)
 - Une intendance à long terme assurée par une surveillance en continu du combustible irradié
 - Possibilité de récupérer le combustible irradié pendant une période prolongée au cas où il deviendrait nécessaire d'y avoir accès ou de tirer profit de nouvelles technologies
 - Garanties financières et financement à long terme du programme afin que les sommes nécessaires à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié soient disponibles au moment voulu
 - Respecter ou surpasser toutes les normes et exigences réglementaires pertinentes qui protègent la santé et la sécurité des êtres humains et de l'environnement
 - Appuyer l'engagement des personnes et des collectivités tout au long du processus de prise de décisions et de mise en oeuvre
 - Tenir compte des progrès technologiques, des résultats des recherches en sciences naturelles et sociales, du savoir traditionnel autochtone et des valeurs et des attentes sociétales

Processus de sélection d'un site

Dans le cadre d'un processus de collaboration mené en 2008 et 2009, la SGDN a travaillé avec les Canadiens intéressés à l'élaboration d'un cadre décisionnel visant à choisir un site pour le projet. La SGDN décrit le processus de sélection d'un site dans le document *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*.

Ce processus est conçu pour assurer la sécurité et la protection de la population et de l'environnement. Conformément aux orientations fixées par les Canadiens, le processus de sélection d'un site est fondé sur un ensemble de principes qui reflètent les valeurs et les

priorités des Canadiens sur cette question. Le processus comporte aussi plusieurs étapes qui, selon les Canadiens, doivent faire partie intégrante de tout processus décisionnel approprié pour le Canada en cette matière. Ces étapes sont décrites dans *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*.

Des évaluations préliminaires sont réalisées à l'Étape 3 du processus de sélection d'un site. Plusieurs autres étapes doivent être complétées au cours des prochaines années avant qu'un site de prédilection puisse être identifié et qu'une évaluation environnementale et un examen réglementaire soient demandés. Les collectivités intéressées peuvent se retirer du processus de sélection d'un site en tout temps au cours du processus, jusqu'à ce qu'une entente définitive ait été signée, sous réserve du respect de toutes les exigences réglementaires et de l'obtention des approbations nécessaires.

Il est fondamental pour le processus de sélection d'un site que seule une collectivité informée et consentante puisse être choisie pour accueillir le projet, le consentement des résidents de la collectivité devant faire l'objet d'une démonstration. Le projet ne sera mis en oeuvre que dans un secteur qui pourra répondre aux exigences rigoureuses de sûreté et où le projet pourra favoriser le bien-être de la collectivité.

Collectivités

La carte de la figure 1 indique où sont situées les 21 collectivités de la Saskatchewan et de l'Ontario qui ont demandé la tenue d'évaluations préliminaires. Ces deux provinces, en compagnie des provinces du Québec et du Nouveau-Brunswick, participent au cycle du combustible nucléaire. La Saskatchewan y est associée par le biais de l'extraction de l'uranium, qui est utilisé dans la fabrication du combustible nucléaire. L'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick y participent par la production d'électricité à partir de centrales nucléaires.



Figure 1: Collectivités ayant demandé la tenue d'évaluations préliminaires dans le cadre du processus de sélection d'un site

Les collectivités se sont engagées dans le processus de sélection d'un site en exprimant leur intention d'en apprendre davantage sur le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié et sur le projet de la GAP (Étape 2) en réponse à une invitation ouverte.

Plusieurs collectivités ayant exprimé leur intérêt, la SGDN a entrepris une évaluation de présélection, correspondant aux études de l'Étape 2, et a commencé à travailler avec les collectivités afin de les aider à approfondir leur apprentissage sur le projet et à réfléchir à leur intérêt. L'Évaluation de présélection avait pour but de déterminer, d'après les informations disponibles et cinq critères de présélection, si des conditions évidentes devaient exclure une collectivité des étapes subséquentes du processus de sélection d'un site.

La SGDN a commencé à travailler avec chacune des collectivités qui ont réussi l'évaluation de présélection et qui ont décidé de participer à l'Étape 3 du processus de sélection d'un site (évaluations préliminaires) à la réalisation d'une évaluation préliminaire. Les 21 collectivités qui ont subi avec succès les évaluations de présélection ont demandé la tenue d'évaluations préliminaires.

En septembre 2012, après un préavis, la SGDN a suspendu la phase des « expressions d'intérêt » du processus de sélection d'un site afin de centrer ses efforts sur les collectivités qui avaient exprimé leur intérêt jusqu'à ce point.

Les collectivités ont entrepris leurs évaluations à différents moments. Le processus décisionnel permettant de déterminer quelles collectivités devraient faire l'objet d'études plus détaillées

s'est amorcé avec les huit premières évaluations, qui se sont conclues à l'automne 2013. La prise de décisions s'est poursuivie en 2014 et 2015 à mesure que se complétaient les évaluations de la Phase 1 dans 12 autres collectivités. L'achèvement de cette évaluation de la Phase 1 conclut ce stade des travaux d'évaluation de la Phase 1 pour Central Huron.

Les études d'évaluation préliminaire de la Phase 2 sont destinées à être réalisées sur plusieurs années, au sein d'un nombre réduit de collectivités jugées particulièrement propices à accueillir le projet de la GAP. Au cours de cette période, la SGDN, en collaboration avec les collectivités intéressées, les collectivités des Premières nations et métisses ainsi que autres collectivités environnantes, entreprendra des études sur le terrain et poursuivra les études d'ingénierie et de conception axées sur les collectivités ainsi que les activités d'engagement élargies déjà commencées.

Faisant suite aux études précédentes, la Phase 2 comprend :

- des études géoscientifiques et environnementales préliminaires sur le terrain;
- des évaluations préliminaires de sûreté;
- des études sociales, économiques et culturelles plus détaillées;
- des activités de sensibilisation et la poursuite de l'apprentissage et de la réflexion par la collectivité intéressée;
- l'élargissement de la portée des activités d'engagement pour inviter les collectivités des Premières nations et métisses potentiellement touchées et les municipalités environnantes à en apprendre davantage sur le projet et à participer à l'évaluation de l'aptitude de la région.

À la fin de la seconde phase d'étude, la SGDN prévoit avoir choisi un site de prédilection jugés potentiellement propices à l'établissement de l'installation. Ce site fera l'objet de l'Étape 4 d'étude, celle de la caractérisation détaillée. Cette étape comprendra des études approfondies visant à évaluer et à confirmer la sûreté, lesquelles pourraient être réalisées sur une période de trois à cinq ans. Les résultats de ces études permettront d'identifier un lieu de prédilection, qui sera ensuite soumis à un processus d'approbation réglementaire dirigé par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Deux phases d'évaluation préliminaire

Les évaluations préliminaires abordent les facteurs et critères de choix d'un site décrits dans le document de la SGDN *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*. Les études de l'évaluation préliminaire de l'Étape 3 du processus de sélection d'un site sont réalisées en deux phases, lesquelles offriront aux collectivités et à la SGDN plusieurs occasions de dresser un bilan.

- **La Phase 1** – Les évaluations de la Phase 1 sont réalisées dans toutes les collectivités qui ont réussi l'évaluation de présélection et qui ont demandé la tenue d'une évaluation préliminaire. Cette phase comporte des études de bureau destinées à explorer la possibilité pour la collectivité de répondre aux exigences de sûreté et comprend des études relatives à l'ingénierie, à l'aptitude sur le plan géoscientifique, à l'environnement et à la sûreté ainsi qu'au transport. Cette phase inclut des activités d'approfondissement du projet à l'intention de la collectivité, d'engagement et de réflexion sur la probabilité que le projet favorise le bien-être de la collectivité et s'harmonise avec sa vision à long terme. La SGDN travaillera avec les collectivités au cours de cette phase à explorer les indices qui permettraient de déterminer s'il est possible de soutenir la volonté de leurs membres d'approfondir le projet au cours des subséquentes phases de travail requises pour étayer le processus décisionnel et, à un stade ultérieur, une démonstration convaincante de leur consentement. Cette phase sollicitera la participation des collectivités des Premières nations et métisses potentiellement touchées et des municipalités environnantes à un dialogue sur le projet qui se poursuivra au cours des phases futures.
- **Phase 2** – Les évaluations de la Phase 2 sont réalisées dans un nombre réduit de collectivités intéressées choisies par la SGDN d'après les résultats des études de la Phase 1. Les travaux de la Phase 2 serviront à évaluer plus avant l'aptitude potentielle des secteurs par le biais d'études techniques détaillées et d'études sur le terrain. Cette phase comprend une exploration plus détaillée de la possibilité de favoriser le bien-être de la collectivité. La portée des activités d'apprentissage et d'engagement s'élargit pour inclure la participation des collectivités des Premières nations et métisses potentiellement touchées et des municipalités environnantes à l'exploration de la possibilité de favoriser le bien-être du secteur dans son ensemble, de soutenir l'intérêt pour le projet et de travailler au fondement d'une collaboration en partenariat à sa mise en oeuvre. Ensemble, la SGDN, les collectivités potentiellement aptes, les collectivités des Premières nations et métisses et les municipalités environnantes examineront l'aptitude de la collectivité et du secteur à accueillir le projet de la GAP.

Cette approche des évaluations en deux phases est décrite dans le document *Évaluation préliminaire de l'aptitude potentielle – Études de faisabilité*.

Ce document résume l'apprentissage tiré à ce jour des études de l'évaluation préliminaire de la Phase 1 menées à Central Huron.

Une approche intégrée

La SGDN a adopté une approche intégrée pour la mise en oeuvre des évaluations préliminaires. Comme le décrit *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*, ces

évaluations explorent les volets de la sûreté et du bien-être de la collectivité par l'étude des nombreuses exigences techniques, scientifiques et sociales du projet.

Quatre questions clés ont guidé l'application des facteurs et critères de sélection d'un site au cours de cette phase initiale de l'évaluation préliminaire et ont fait l'objet d'une réflexion de la part de la SGDN et de la collectivité. Ces questions, énoncées dans *Évaluation préliminaire de l'aptitude potentielle – Études de faisabilité*, seront étudiées plus avant dans le cadre des activités plus poussées menées avec les collectivités qui passeront à la Phase 2.

1. La sûreté, la sécurité et la protection de la population et de l'environnement jouent un rôle central dans le processus de sélection d'un site. ***Est-il plausible qu'un site sûr puisse être trouvé?***
2. Le projet sera mis en oeuvre de manière à favoriser le bien-être à long terme de la collectivité. ***Est-il plausible que le bien-être de la collectivité soit favorisé par la mise en oeuvre du projet, et quels éléments devront être mis en place (en ce qui a trait, par exemple, aux infrastructures, aux ressources ou aux mesures de planification) pour atteindre cet objectif?***
3. À une étape ultérieure du processus, la collectivité devra démontrer qu'elle est informée et qu'elle accepte d'accueillir le projet. ***Est-il plausible que les membres de la collectivité continuent d'être intéressés à explorer ce projet aux étapes subséquentes du processus de sélection d'un site?***
4. Le projet sera mis en oeuvre de manière à favoriser le bien-être à long terme de la région environnante. ***Est-il plausible que le bien-être de la région environnante soit favorisé et qu'il soit possible de jeter les bases qui permettront d'aller de l'avant avec le projet?***

Ces questions de grande portée sont abordées dans le cadre d'une série d'études illustrée dans la figure suivante.

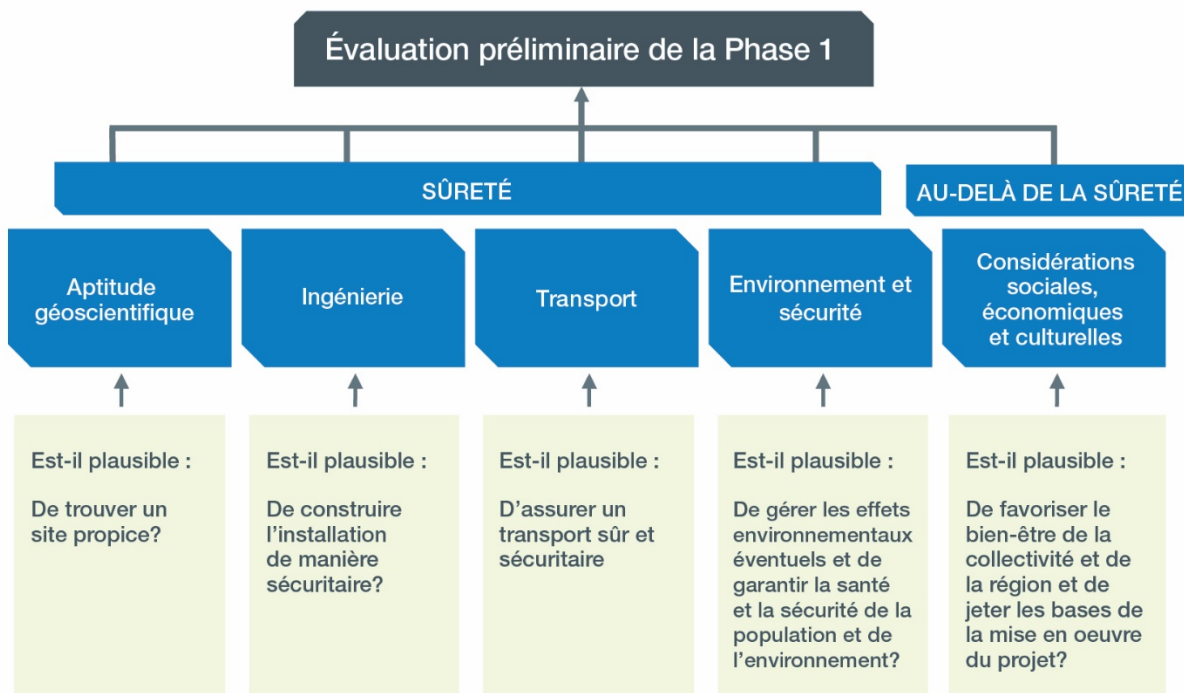


Figure 2: Structure des évaluations préliminaires de la Phase 1

Au cours de la Phase 1, les études ont été menées à travers un éventail d'activités. Certaines activités ont été réalisées par des experts-conseils, par exemple l'évaluation des caractéristiques géologiques de la région, une parmi plusieurs études visant à évaluer la possibilité de trouver un site sûr. D'autres activités ont été réalisées en partenariat avec la collectivité; par exemple, explorer la possibilité que le projet soit mis en oeuvre de façon à contribuer au bien-être à long terme de la collectivité. Tout au long de cette phase, la SGDN a travaillé avec les dirigeants des collectivités à solliciter la participation des résidents et à commencer à approcher les collectivités des Premières nations et métisses, les municipalités environnantes et d'autres du secteur pour les inviter à participer aux travaux. Au cours de la Phase 2, ces études prendront de l'ampleur et comprendront des travaux sur le terrain et des activités élargies d'engagement.

Comme le décrit le processus de sélection d'un site de la SGDN, l'aptitude des sites potentiels est déterminée en fonction d'un certain nombre de critères d'évaluation, groupés selon six fonctions de sûreté qu'un site doit pouvoir assurer pour être jugé apte à accueillir le projet. Les études de l'évaluation préliminaire de la Phase 1 ont amorcé l'exploration d'un sous-ensemble de ces facteurs par le biais d'études de bureau. Les évaluations de la Phase 2 comprendront des études sur le terrain et des forages en profondeur, lesquels permettront d'élargir l'évaluation pour mieux aborder les facteurs d'évaluation. Les six facteurs d'évaluation de la sûreté sont :

- **Confiner et isoler de manière sûre le combustible nucléaire irradié** : Les caractéristiques rocheuses du site sont-elles aptes à confiner et à isoler à long terme le combustible nucléaire irradié des humains, de l'environnement ainsi que des perturbations de surface causées par l'activité humaine et les événements naturels?
- **Résister aux futurs processus géologiques et aux changements climatiques à long terme** : La formation rocheuse du secteur d'établissement potentiel est-elle géologiquement stable et est-il vraisemblable qu'elle le demeure à très long terme de sorte que le dépôt ne puisse être perturbé de façon appréciable par des processus géologiques et climatiques tels que les séismes et les cycles glaciaires?
- **Construction, exploitation et fermeture sûres du dépôt** : Les caractéristiques du site se prêtent-elles à la construction, à l'exploitation et à la fermeture sûres du dépôt?
- **Isoler le combustible irradié de l'activité humaine future** : L'intrusion humaine future (par exemple par l'exploration ou l'exploitation minière) est-elle peu probable?
- **Se prêter aux activités de caractérisation et d'interprétation des données** : L'étude et la description des conditions géologiques sont-elles praticables à une échelle suffisante pour en démontrer la sûreté à long terme?
- **Transport sûr** : Est-il possible de déterminer un itinéraire par lequel le combustible nucléaire irradié pourra être acheminé de manière sûre et sécuritaire depuis les installations où il est actuellement entreposé vers le site du dépôt?

Un certain nombre de facteurs de sûreté ont été identifiés pour évaluer la possibilité que le projet puisse favoriser le bien-être de la collectivité intéressée. Les études de la Phase 1 sur le bien-être de la collectivité visent les collectivités qui ont exprimé l'intention d'en apprendre davantage sur le projet. Par conséquent, les études portent sur le sous-ensemble de facteurs se rapportant à la collectivité. Les études de la Phase 2 sont conçues pour élargir l'évaluation aux facteurs se rapportant au secteur environnant, y compris les collectivités environnantes et les peuples autochtones. Les facteurs autres que la sûreté sont :

- Les incidences sociales, économiques et culturelles potentielles au cours de la phase de mise en oeuvre du projet, en tenant compte, entre autres, des facteurs relevés grâce au savoir traditionnel autochtone;
- La probabilité que la viabilité à long terme de la collectivité et de la région soit améliorée par la mise en oeuvre du projet, en tenant compte, entre autres, des facteurs relevés grâce au savoir traditionnel autochtone;
- La probabilité que soient évités les secteurs écologiquement vulnérables et les sites importants pour la collectivité, en tenant compte, entre autres, des facteurs relevés grâce au savoir traditionnel autochtone;
- La capacité des infrastructures physiques et sociales de s'adapter aux changements occasionnés par le projet;
- La possibilité d'éviter ou d'atténuer au maximum les incidences liées au transport du combustible nucléaire irradié depuis les installations d'entreposage actuelles jusqu'au site du dépôt.

Afin d'assurer une approche d'évaluation large, inclusive et holistique dans ces domaines, un cadre du bien-être de la collectivité a été défini pour aider à saisir et à évaluer les incidences potentielles du projet de la GAP. Ce cadre est utilisé pour mieux examiner le projet, comprendre comment les collectivités et le secteur environnant peuvent être touchés si le projet est mis en oeuvre dans la région et relever les occasions de s'appuyer sur le projet pour atteindre les

autres objectifs importants pour la population du secteur. Plus tard dans le processus, l'engagement élargi pourrait faire évoluer le cadre pour inclure, par exemple, l'éclairage de la science, des modes de vie et des considérations spirituelles des Autochtones.

Ce que nous avons appris – Constats relatifs à Central Huron

La Phase 1 de l'évaluation préliminaire est complétée à Central Huron. Les constats de cette Phase d'étude sont résumés dans cette section du document.

Dans le processus de sélection d'un site de la SGDN, l'aptitude potentielle est examinée pour la collectivité intéressée, par l'exploration des domaines se rapportant à la sûreté et au bien-être de la collectivité décrits à la section précédente. Un *Rapport d'évaluation préliminaire* est publié pour la collectivité, réunissant les constats de chaque étude au sein d'un document unique. Une série de rapports est également fournie à l'appui, laquelle porte sur des aspects particuliers des études réalisées.

Les constats pour la collectivité de Central Huron sont brièvement résumés dans les pages qui suivent.

1. L'évaluation géoscientifique préliminaire de bureau indique que l'environnement géologique du secteur de Central Huron présente un certain nombre de caractéristiques géoscientifiques favorables à l'établissement d'un dépôt géologique de combustible nucléaire irradié.

▪ L'aptitude géoscientifique – Possibilité de trouver un site à la géologie appropriée

L'aptitude géoscientifique est le premier facteur considéré dans l'identification des collectivités et des secteurs en vue des études approfondies, puisqu'aucune décision ne sera prise au détriment de la sûreté. L'aptitude géoscientifique de Central Huron a été évaluée conformément à celle d'autres collectivités, suivant un large éventail de sources de données disponibles, y compris des levés géophysiques, des cartes géologiques, des rapports et papiers techniques et des bases gouvernementales de données géoscientifiques.

L'évaluation géoscientifique préliminaire de bureau indique que l'environnement géologique du secteur de Central Huron présente un certain nombre de caractéristiques géoscientifiques favorables à l'établissement d'un dépôt géologique de combustible nucléaire irradié. D'après les informations disponibles sur la région, il a été établi que la formation ordovicienne de Cobourg (calcaire) au sein de la séquence sédimentaire serait la roche hôte la plus propice à l'établissement d'un dépôt géologique en profondeur de combustible irradié. Au sein de la municipalité de Central Huron, la formation se situe en dessous de la profondeur minimale établie pour un dépôt, qui est de 500 mètres sous la surface. Une couche de 200 mètres de schistes faiblement perméables repose sur cette formation.

D'après l'évaluation des principales caractéristiques et contraintes géoscientifiques, il a été établi que Central Huron semble compter de larges secteurs qui seraient susceptibles de répondre aux critères d'évaluation géoscientifique établis dans le document présentant le processus de sélection d'un site.

2. Selon les études de l'Évaluation préliminaire, Central Huron est susceptible de répondre aux exigences du projet pour trois domaines reliés à la sûreté.

À ce stade précoce de l'évaluation, les études indiquent que Central Huron est susceptible de répondre aux exigences de sûreté se rapportant à l'ingénierie, au transport ainsi qu'à l'environnement et à la sûreté.

- **Ingénierie – Central Huron est susceptible de répondre aux exigences liées à la construction sécuritaire de l'installation dans la région**

Les évaluations complétées jusqu'à maintenant indiquent que, sur le plan de l'ingénierie, il est plausible que l'on puisse construire l'installation à Central Huron. Des conclusions semblables ont été faites pour d'autres collectivités participant au processus au terme de leurs Évaluations de la Phase 1.

- **Transport – Central Huron est susceptible de répondre aux exigences liées à la sûreté et à la sécurité du transport du combustible nucléaire irradié vers un site dans la région**

Sur le plan technique, il est plausible que l'on puisse transporter en toute sûreté et sécurité le combustible nucléaire irradié depuis les installations d'entreposage provisoire actuelles jusqu'à Central Huron. À ce stade précoce de l'évaluation, la collectivité est susceptible de répondre aux exigences techniques de transport du projet. La sûreté radiologique est assurée par le robuste colis de transport. Des conclusions semblables sur le transport ont été faites pour d'autres collectivités participant au processus au terme de leurs évaluations de la Phase 1.

Le transport est un élément important du projet et fera l'objet d'un engagement public pour approfondir les considérations sociales. On prévoit que certains groupes et particuliers voudront faire part des questions, des préoccupations et des préférences qu'ils voudront voir prises en compte dans la seconde phase d'étude et d'engagement de l'évaluation. Les considérations sociales seront abordées lors de la prochaine phase des travaux.

- **Environnement et sûreté – Central Huron est susceptible de répondre aux exigences se rapportant à la gestion des incidences environnementales et à la protection de la population et de l'environnement**

À ce stade précoce, les évaluations préliminaires relatives à l'environnement et à la sûreté n'ont pas relevé de conditions évidentes pouvant exclure l'établissement du dépôt sur le territoire de Central Huron. Si Central Huron participe à la Phase 2 de l'évaluation préliminaire, les caractéristiques environnementales seront importantes pour guider l'identification de secteurs plus précis se prêtant à l'établissement du dépôt.

L'avis de la collectivité locale et les études sur le terrain seront essentiels à la Phase 2 pour mieux comprendre et caractériser les conditions environnementales locales. Travaillant en collaboration avec les aînés locaux, la SGDN s'efforcera également d'approfondir certains aspects du savoir traditionnel autochtone pour mieux comprendre le secteur.

Peu importe où sera logé le projet, il y aura des incidences environnementales à gérer et à pallier. Plusieurs de ces incidences ressembleraient à celles d'un important projet industriel ou minier. Les incidences potentielles seraient gérées ou atténuées par le biais du choix du site, des caractéristiques conceptuelles, des pratiques d'exploitation et d'un plan de surveillance et de gestion environnementales.

L'évaluation géoscientifique préliminaire de bureau a confirmé la présence de deux formations épaisses de sel dans le sous-sol de la municipalité de Central Huron. Ces couches de sel forment une barrière naturelle très peu perméable. Bien que le sel constitue une ressource potentielle, il s'agit de formations très importantes et le dépôt pourrait s'établir à distance de l'installation existante d'extraction de sel de Goderich. Ces formations de sel sont nettement au-dessus de la formation ordovicienne de Cobourg de prédilection et repose sur une formation intermédiaire de schiste de faible perméabilité d'environ 200 mètres d'épaisseur.

À ce stade précoce d'évaluation, la collectivité de Central Huron est jugée susceptible de répondre aux exigences du projet se rapportant à l'environnement et à la sûreté. L'environnement, la sûreté et les considérations sociales dans ce secteur seront examinés de façon plus intensive au cours de la prochaine phase des travaux si Central Huron continue de participer au processus.

Ces conclusions sont semblables à celles qui ont été tirées par rapport aux collectivités où des Évaluations de la Phase 1 ont été réalisées.

3. Le projet est susceptible de favoriser le bien-être des résidents de Central Huron.

À l'instar d'autres collectivités ayant fait l'objet des évaluations du processus, Central Huron pourrait tirer des retombées substantielles de la mise en oeuvre du projet de la GAP et atteindre des objectifs locaux importants. L'intérêt de la collectivité est également susceptible de se maintenir, ce qui sera nécessaire pour que l'apprentissage et la prise de décisions éclairées se poursuivent.

Le projet de la GAP est susceptible d'aider Central Huron à répondre aux aspirations et aux priorités de l'ensemble de sa collectivité ainsi que des sous-groupes qui la composent, y compris des résidents riverains, des villes et du milieu agricole. D'après les discussions menées avec les représentants et les résidents de la collectivité, le projet de la GAP pourrait entraîner une croissance souhaitée de la population et de l'économie et procurer à la municipalité les ressources humaines et fiscales nécessaires pour forger son avenir et promouvoir son bien-être.

Le projet pourrait être mené d'une manière qui permettrait d'améliorer l'environnement naturel global de la municipalité. Des mesures efficaces d'atténuation permettraient de préserver la qualité de l'environnement et, au besoin et si la municipalité le souhaite, des revenus tirés du projet pourraient être affectés à des initiatives environnementales dans des domaines comme le reboisement, la gestion des rives et l'agriculture durable. Le projet peut être développé d'une manière qui ne compromettrait pas les possibilités futures liées à d'autres activités importantes comme l'agriculture, le tourisme et les loisirs.

Pour la collectivité dans son ensemble, le projet de la GAP permettrait de mobiliser de nouvelles sources de capitaux financiers, capitaux qui pourraient être réinvestis dans des projets d'infrastructure, de services et d'éducation et contribuer à d'autres initiatives de développement économique en agriculture et dans d'autres secteurs. Si une collaboration étroite s'établit entre la municipalité et la SGDN, cela pourrait se réaliser en harmonie avec l'objectif global de Central Huron de préserver et de renforcer son identité rurale et agricole. Il faudra faire des efforts et innover pour préserver le caractère social unique de la municipalité et orienter le projet de façon à favoriser le bien-être de tous les principaux groupes sociaux de la collectivité.

Aptitude potentielle pour le projet de la GAP

Lorsque les constats de l'évaluation de Central Huron ont été pris en compte, la collectivité s'est montrée globalement susceptible de répondre aux exigences du projet de la GAP. Central Huron, en collaboration avec la SGDN, pourrait faire l'objet d'études plus détaillées pour explorer de manière plus approfondie leur aptitude à accueillir le projet.

En bref, les études de l'évaluation préliminaire menées jusqu'à maintenant indiquent, après avoir considéré la question sous divers angles, que Central Huron est susceptible de se prêter à la mise en oeuvre du projet.

1. Il est plausible de pouvoir trouver un site sûr dans la région.
 - Il est plausible de pouvoir trouver un site dont la géologie est propice.
 - Il est plausible de pouvoir construire de manière sécuritaire l'installation sur le site potentiel.
 - Il est plausible de pouvoir acheminer le combustible nucléaire irradié de manière sûre et sécuritaire vers la région.
 - Il est plausible de pouvoir gérer les incidences environnementales qui se présenteront et assurer la protection de la population et de l'environnement.
2. Il est plausible de favoriser le bien-être dans Central Huron par la mise en oeuvre du projet.
3. Il est plausible de maintenir la volonté d'en apprendre davantage sur le projet.
4. D'autres travaux seront nécessaires pour mieux comprendre si la mise en oeuvre du projet est susceptible de favoriser le bien-être dans la région environnante et la volonté des collectivités voisines d'en apprendre davantage sur le projet est susceptible de s'y maintenir.

Pour Central Huron :

- Il est plausible que l'on puisse trouver un site sûr pour le projet de la GAP qui permettrait d'assurer la protection de la population et de l'environnement, maintenant et dans le futur.
- Sur le plan technique, il est plausible que le combustible nucléaire irradié puisse être acheminé de manière sûre depuis les sites d'entreposage actuels vers Central Huron.
- Il est plausible que l'on puisse trouver un site qui ne nuira pas aux options futures en ce qui a trait aux autres activités importantes pour la collectivité et le secteur. En d'autres termes, si Central Huron devait être choisie pour le projet de la GAP, il est probable que l'on puisse y trouver un site approprié sur le plan géologique et environnemental qui ne compromettrait aucunement les objectifs à long terme et les usages futurs des terres et des ressources jugés importants aujourd'hui par la collectivité.
- La volonté d'en apprendre davantage sur le projet est susceptible de se maintenir dans la collectivité. D'après les quelques contacts qui ont eu lieu jusqu'à maintenant avec les membres de la collectivité, ceux-ci semblent souhaiter en apprendre davantage sur le projet de la GAP et sur sa pertinence pour la municipalité. À l'heure actuelle, rien n'indique que Central Huron cessera de souhaiter en apprendre davantage sur le projet. D'autres échanges seront nécessaires pour mieux juger du degré d'intérêt de la municipalité et du secteur.

- Pour ce qui est des collectivités environnantes et du secteur plus étendu, d'autres discussions seront nécessaires pour évaluer les incidences du projet et la volonté de ses collectivités d'apprendre. Les technologies et les installations nucléaires sont moins familières avec certaines des collectivités environnantes que d'autres. Deux collectivités du comté voisin de Bruce continuent de participer au processus de sélection d'un site de la GAP et d'autres avaient exprimé leur intérêt, mais ont été éliminées du processus.
- Il semble plausible que le projet de la GAP favorise le bien-être dans la région. Si les installations de la GAP s'établissaient dans la région, la collectivité connaîtrait un développement économique et une croissance considérables, ce qui serait susceptible de cadrer avec les aspirations collectives de Central Huron.

En résumé, il apparaît que Central Huron est susceptible de répondre aux exigences techniques précises destinées à garantir la sûreté du dépôt. De plus, la collectivité possède une vision et des aspirations à long terme qui semblent pouvoir bien s'harmoniser avec la mise en oeuvre du projet de la GAP. Il semble plausible que les échanges en vue d'explorer le projet puissent se poursuivre.

Un compte rendu complet des constats d'évaluation est présenté dans les rapports d'évaluation des collectivités.

Une base pour les études suivantes

Il est important de souligner que les collectivités jugées propices à la réalisation des études de la Phase 2 *n'ont pas* été jugées aptes à accueillir le projet de la GAP. De plus, aucune collectivité n'a encore confirmé son consentement à accueillir le projet.

Sur le plan de la sûreté, il faudra encore plusieurs années d'études sur le terrain et d'évaluations détaillées de sites avant que la SGDN, la collectivité et les autorités de réglementation puissent être satisfait qu'un site soit sûr. En attendant, il reste encore beaucoup d'informations à colliger, de données à analyser, de questions à résoudre et d'incertitudes à explorer en collaboration avec les collectivités pour mieux comprendre la possibilité pour les sites de répondre aux exigences. D'autres questions de recherche seront examinées à la Phase 2 pour étudier de manière plus approfondie la gamme de considérations géoscientifiques, environnementales, techniques et de transport et l'intégration du savoir traditionnel autochtone, lesquelles sont essentielles à l'évaluation de l'aptitude d'un site et pour en garantir la sûreté.

À ce stade précoce du processus, les collectivités continuent d'apprendre et d'engager avec leurs membres et avec leurs voisins. Il faudra encore beaucoup de temps et de réflexion avant qu'elles puissent déterminer de façon éclairée si le projet de la GAP peut contribuer de façon positive au bien-être à long terme du secteur et si elles consentent à l'accueillir.

Les études plus détaillées prévues à la Phase 2 permettront à la SGDN et aux collectivités de mieux évaluer l'aptitude potentielle des sites. Par exemple, les études géologiques sur le terrain révéleront des informations supplémentaires importantes sur chaque site, qui seront utilisées pour évaluer les incertitudes géoscientifiques résiduelles relevées au cours des études de la Phase 1 et apporter un éclairage plus précis sur les caractéristiques géoscientifiques des collectivités. En ce qui a trait au bien-être de la collectivité, les premiers dialogues de la Phase 1 ont révélé d'importantes priorités, préoccupations et difficultés propres à chaque collectivité, qu'il sera important d'aborder au cours des phases subséquentes des travaux. D'autres domaines d'incertitude et occasions d'études détaillées devraient se révéler au fil de la collaboration poursuivie entre la SGDN et les collectivités et de la progression du processus.

Des exemples illustrant la gamme et le type d'incertitudes ainsi que de sujets supplémentaires d'étude et de dialogue sont fournis ci-dessous pour Central Huron.

Considérations géoscientifiques

Les activités de la Phase 2 viseront principalement à recueillir des données géoscientifiques supplémentaires qui pourront servir à mieux connaître la géologie du secteur, à cerner les incertitudes géoscientifiques qui subsistent et à évaluer plus avant l'aptitude de la collectivité. Certains aspects des travaux devront s'harmoniser avec l'avis de la collectivité intéressée, dont le volet de la participation des collectivités des Premières nations et métisses. La participation des collectivités des Premières nations et métisses potentiellement touchées et des municipalités environnantes est un élément clé de la planification et de la mise en oeuvre des études sur le terrain de la Phase 2.

Environnement et sûreté

Les études environnementales et de sûreté menées à ce jour indiquent qu'il est plausible que le projet puisse être mis en oeuvre en toute sûreté et d'une manière qui respecte l'environnement dans le secteur de Central Huron. L'évaluation a permis de cerner certaines zones particulières qui seraient exclues parce qu'elles renferment des parcs et des aires protégées ou des gisements historiques d'hydrocarbures. Lorsque des secteurs d'établissement potentiels plus délimités auront été identifiés, une évaluation environnementale plus définitive pourrait mener à l'exclusion d'autres zones d'après des facteurs tels que, par exemple, la présence de voies migratoires ou de pinacles coralliens géologiques, la proximité avec des habitats importants ou des considérations culturelles. Les implications liées aux formations de sel seraient évaluées plus en détail. Des discussions avec les collectivités intéressées, les collectivités des Premières nations et métisses potentiellement touchées et les municipalités environnantes, ainsi que des études sur le terrain devront être menées pour caractériser de manière exhaustive les conditions environnementales de ces secteurs potentiels ciblés.

Au cours de la Phase 2, les évaluations environnementales et de sûreté devront tenir compte de l'avis de la collectivité intéressée, des peuples autochtones et des collectivités environnantes. Il faudra pour cela que la SGDN engage ces groupes et travaille à renforcer leurs capacités pour leur permettre d'émettre ces avis, y compris des avis basés sur le savoir traditionnel autochtone. L'avis des collectivités au long des routes de transport, lesquelles forment un groupe partageant le même intérêt, devra également être pris en compte. Les activités de la Phase 2 traiteront de ces incertitudes et fourniront des informations additionnelles qui pourront être utilisées pour évaluer et comparer l'aptitude potentielle des collectivités.

Transport

Les études sur le transport menées à ce jour indiquent qu'il est techniquement plausible d'acheminer en toute sûreté le combustible nucléaire irradié depuis les sites de gestion provisoires, où il est actuellement entreposé, vers la collectivité. Le transport supposera le parcours de grandes distances entre certains des sites d'entreposage provisoires actuels, où une faible quantité de combustible nucléaire irradié est actuellement entreposée, et une de ces collectivités. D'autres travaux devront être effectués pour préciser et développer pour chaque site des routes et modes de transport qui répondront aux critères techniques détaillés de sûreté.

Au cours de la Phase 2, la planification et l'évaluation du transport devront tenir compte de l'avis de la collectivité, ce qui supposera :

- de tenir compte de ses valeurs et préférences sociales ainsi que de comprendre ses questions et ses préoccupations d'ordre social et d'y répondre;
- de comprendre et de traiter les questions réglementaires relatives aux routes de transport dans plusieurs provinces, dont le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario;
- de tenir compte de l'avis des collectivités situées le long des parcours de transport, lesquelles forment un groupe partageant le même intérêt, concernant les itinéraires de transport possibles.

Les activités de la Phase 2 traiteront de ces incertitudes et fourniront des informations additionnelles qui pourront être utilisées pour évaluer et comparer l'aptitude potentielle des collectivités.

Bien-être de la collectivité, intérêt et consentement possible

Les études d'évaluation préliminaire menées jusqu'à maintenant semblent indiquer que le projet serait susceptible de favoriser le bien-être de la collectivité et que la volonté de celle-ci d'apprendre et d'évaluer plus avant son l'aptitude à l'égard du projet de la GAP, ainsi que la possibilité qu'elle puisse répondre aux exigences.

Les principaux déterminants de l'aptitude à accueillir le projet incluent les décisions que prendront les personnes concernées au sujet de l'apprentissage du projet, la possibilité de favoriser le bien-être de la collectivité et du secteur et, ultimement, la possibilité qu'elles consentent à accueillir le projet et à soutenir sa mise en oeuvre. Pour bien mesurer l'aptitude d'une collectivité et d'une région à accueillir le projet, les activités d'engagement devront se poursuivre et s'élargir pour inviter les collectivités environnantes et les Premières nations et peuples métis potentiellement touchés à en apprendre davantage et à participer au processus de décision.

Pour toutes les collectivités qui passeront à la seconde phase d'études, il faudra aborder un certain nombre de questions importantes et y répondre :

- Parmi les secteurs étendus potentiels, peut-on délimiter des secteurs plus précis qui seraient en outre socialement acceptables?
 - Les secteurs d'établissement potentiels identifiés par le biais des études scientifiques et techniques doivent être examinés par les collectivités concernées pour que soient identifiés les lieux socialement acceptables.
 - Si le projet de la GAP s'établissait à Central Huron, la SGDN devrait acquérir une superficie de terres suffisante pour loger le dépôt et le Centre d'expertise associé. Il sera important au cours des années qui viennent d'aborder cette question dans le respect des principes du processus de sélection d'un site et en tenant compte à chaque stade des travaux de l'avis et des conseils de la collectivité. Il sera essentiel de travailler en collaboration avec les municipalités et les groupes communautaires pour commencer à identifier des secteurs plus précis où poursuivre les études. Un processus approprié d'acquisition de terres devra être adopté, en collaboration avec la collectivité, les propriétaires privés et les collectivités des Premières nations et métisses voisins.
 - La discussion devra s'élargir au-delà de la collectivité pour inclure les collectivités des Premières nations et métisses et les municipalités environnantes, lesquelles auront leurs propres points de vue. Il sera important au cours de ces travaux subséquents de faire appel au savoir traditionnel autochtone dans l'identification et l'évaluation des sites d'établissement possibles.

- Peut-on concevoir un plan de mise en oeuvre (traitant des éléments tels que l'ingénierie, la logistique et le bien-être de la collectivité) qui garantirait la sûreté du projet, s'harmoniserait avec les aspirations de la collectivité et du secteur et serait économiquement viable?
 - Le processus de sélection d'un site engage à une planification partagée pour s'assurer, dans la mesure du possible, que les besoins et les attentes de la collectivité sont compris et pris en compte dans la conception des plans de mise en oeuvre.
 - La SGDN et les collectivités devront approfondir en détail les avantages potentiels du projet et la façon dont les incidences négatives potentielles associées à la mise en oeuvre du projet peuvent être gérées pour chaque secteur délimité. Cela sera important pour comprendre comment le projet peut s'harmoniser avec les priorités, les objectifs et les aspirations de la collectivité.
 - Les études de la Phase 2 dresseront un inventaire des ressources requises pour soutenir la mise en oeuvre sûre du projet et la SGDN évaluera si l'investissement nécessaire pour atteindre cet objectif dans le secteur constitue un usage raisonnable et prudent des fonds disponibles. Cette évaluation examinera entre autres les coûts de conception, de construction et d'exploitation de l'installation propres à chaque site; les coûts de la mise à niveau des infrastructures de transport et d'autres aménagements; et les coûts liés à l'investissement requis pour favoriser le bien-être de la collectivité et de la région.

- L'intérêt et le dialogue dans la collectivité et le secteur peuvent-ils se maintenir au cours des phases subséquentes d'étude, lesquelles s'échelonnent sur plusieurs années et plusieurs cycles d'élections?
 - Le projet exige un intérêt et une participation soutenus de la part de la collectivité dans le cadre d'un processus d'apprentissage qui se poursuivra pendant une longue période. Des activités intensives d'engagement seront menées au cours des études de la Phase 2 pour mieux évaluer la capacité de soutenir cet intérêt et cette participation.

- Peut-on soutenir les conditions sociales et politiques nécessaires à l'élargissement de l'étude au secteur dans son ensemble, ce qui suppose la participation de la collectivité, des collectivités des Premières nations et métisses potentiellement touchées et des municipalités environnantes travaillant en partenariat à la mise en oeuvre du projet?
 - Au-delà d'un intérêt et d'une participation soutenus, le projet de la GAP exige que ceux qui seront ultimement touchés par le projet soient capables de travailler ensemble à envisager et à planifier sa mise en oeuvre dans la région. Des activités poussées d'engagement menées en collaboration avec Central Huron au cours des études de la Phase 2 permettront de mieux cerner la capacité à former le type de partenariat nécessaire à la progression du projet dans la région.

Et maintenant

Prochaines étapes

La collectivité de Central Huron est jugée susceptible de répondre aux exigences liées à l'établissement du projet de la GAP et apte à faire l'objet d'études plus poussées. La SGDN est impatiente de discuter des étapes suivantes avec Central Huron et d'examiner avec cette collectivité le programme de la Phase 2.

La SGDN tient à reconnaître le leadership assumé par Central Huron, qui a contribué largement à tracer la voie à suivre et à faire avancer le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Un bilan continu

Dans le cadre d'une séquence pluriannuelle d'activités d'engagement et d'évaluation, la SGDN et les collectivités qui passeront aux études de la Phase 2 continueront de dresser un bilan. Cela permettra d'orienter progressivement les études plus détaillées vers les secteurs susceptibles de répondre aux exigences et, au fil du temps, de choisir un site de prédilection sûr unique au sein d'une collectivité informée et consentante.

Les résultats des évaluations préliminaires de la Phase 1 guident les décisions précoces d'où continuer les études plus détaillées parmi le sous-ensemble des collectivités ayant exprimé l'intention de participer au processus de sélection d'un site. Un nombre réduit de collectivités qui sont susceptibles de pouvoir répondre aux exigences du projet font l'objet des évaluations préliminaires de la Phase 2, lesquelles comportent des études plus détaillées sur le terrain et des activités élargies de dialogue.

Tout au long du processus, lorsque des constats indiqueront qu'une collectivité est peu susceptible de répondre aux exigences du projet, des discussions auront lieu en temps utile pour conclure de manière appropriée les études dans le secteur. Les collectivités reconnaissent qu'un processus d'élimination constitue une partie nécessaire et inévitable d'un processus de sélection d'un site et ont demandé à être régulièrement informées de même qu'à être tenues au courant si des études indiquent que leur candidature n'est pas solide. Par respect et équité pour les collectivités concernées, la SGDN s'est engagée à régulièrement faire le point avec elles tout au long de cette phase de plusieurs années pour examiner les constats des évaluations. Ce processus d'élimination permettra de concentrer les études et les ressources sur les secteurs les plus susceptibles de se prêter à la mise en oeuvre du projet.

Poursuivre en partenariat

Chacune des collectivités participant aux évaluations préliminaires a contribué à lancer le processus visant à développer les relations nécessaires à la mise en oeuvre du projet de la GAP.

En travaillant avec les collectivités intéressées et en approchant de façon préliminaire les collectivités des Premières nations et métisses et les municipalités environnantes, la SGDN prend connaissance de la nature et de la forme que devront prendre les partenariats par lesquels le projet de la GAP sera mis en oeuvre. La portée et l'envergure du projet de la GAP sont telles que sa mise en oeuvre aura non seulement des incidences sur la collectivité locale hôte, mais également sur les collectivités du secteur environnant. Les collectivités voisines et les peuples autochtones et métis de la région environnante devront participer aux décisions sur le projet et à sa planification si le projet va de l'avant dans le secteur. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que la région pourra tirer le plus grand bénéfice du projet, que les incidences négatives pouvant en résulter pourront être gérées et que le bien-être à long terme et la viabilité pourront être assurés d'une manière qui est conforme à la vision d'avenir que s'est forgée la région.

Tout au long du processus, le statut et les droits uniques des peuples autochtones doivent être respectés. Ainsi que le décrit la *Politique de la SGDN sur les Autochtones*, la SGDN reconnaît et respecte le fait que les peuples autochtones – les peuples amérindiens, inuits et métis du Canada – détiennent un statut et des droits distincts, lesquels sont reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* (1982). La SGDN s'est engagée à respecter les droits et les traités des peuples autochtones.

Pendant que la SGDN et les collectivités intéressées mèneront leurs travaux, la participation soutenue des collectivités des Premières nations et métisses et des municipalités environnantes au processus d'apprentissage et de décision constituera un volet important de la Phase 2.

Pour que le Canada puisse continuer sur la voie de la mise en oeuvre de la GAP, il faudra mettre à contribution nos meilleures connaissances et nos meilleures compétences collectives, le leadership des collectivités et nos efforts de collaboration les plus déterminés qui soient pour assurer la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien.